

RAPPORT ANNUEL 2014 2015

**Un
environnement
bâti de qualité,
ça profite
à tous.**



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.




Agrandissement du siège social de La Capitale groupe financier,
Dan S. Hanganu architectes, Coarchitecture, Lemay associés
Photo : Claude Mathieu

SOMMAIRE

Personnel de l'Ordre	5
Message de la présidente	6
Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration	10
Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif	12
Mot du directeur général	14
Comité sur la gouvernance	17
Communications, affaires publiques et TI	18
Rapports des comités statutaires	20
Comité d'admission	21
Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec	22
Tableau de l'Ordre	25
Statistiques	27
Bureau du syndic	30
Conseil de discipline	31
Comité de révision des plaintes	33
Conciliation des comptes et arbitrage	34
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession	35
Comité de la formation continue	36
Comité de la formation	37
Comité d'inspection professionnelle	38
Rapports des comités parastatutaires	39
ÉTATS FINANCIERS	42



1700 La Poste, Luc Laporte architecte
Photo: Alain Lefort



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2015.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

La ministre de la Justice,
Stéphanie Vallée
Québec, mai 2015

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est un immense plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, mai 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, mai 2015

Résidence Lac-Étchemin, Mainguy Verge Architectes
Photo : stephbourgeois.com

PERSONNEL DE L'ORDRE

AU 31 MARS 2015

DIRECTION

Directeur général et secrétaire

Jean-Pierre Dumont

Secrétaire adjoint

Simon Denault

ADMINISTRATION

Directrice

Nathalie Thibert

Coordonnatrice des finances

Marie-Pascale Fontaine-Dulude

Contrôleur contractuel

Patrick St-Amour

Adjointe administrative générale

Laurianne Juvigny

Réceptionniste

France Hébert

BUREAU DU SYNDIC

Syndic

Pierre Collette

Enquêteur et syndic adjoint

Claude Bonnier

COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET TI

Directeur

Pierre Frisko

Chargée de projets

Véronique Bourbeau

Agente de recherche et éditrice

Christine Lanthier

Agente de recherche et de liaison

Hélène Lefranc

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Coordonnatrice de l'admission

Alexia Coupez

Coordonnatrice de l'aide à la pratique

Dominique Marchessault

Coordonnatrice de la formation
continue (en remplacement)

Catherine Bourbeillon

Coordonnatrice de la formation
continue (en congé de maternité)

Virginie Belhumeur

Agrandissement de la bibliothèque
de la Ville de Mont-Royal,
Pierre Morency architecte
Photo : Normand Rajotte





MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Je termine mon deuxième exercice à la tête de l'Ordre, et c'est avec le même enthousiasme que je poursuis la mise en œuvre de notre plan stratégique 2013-2018. Certains dossiers, plus exigeants, n'aboutiront pas immédiatement, mais ils nous inspirent dans notre recherche d'excellence. C'est dans cet esprit que nous continuons à nous battre pour l'amélioration de notre cadre bâti.



Faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université de la Colombie-Britannique, Saucier Perrotte Architectes, Hughes Condon Marler Architects
Photo : Marc Cramer

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE

Voilà un dossier qui nécessite un travail de fond et de longue haleine! Nous avons continué durant cet exercice à promouvoir l'adoption par le Québec d'une politique nationale de l'architecture (PNA), portant notre message à Drummondville, Joliette, Laval, Saguenay, Rimouski et Rouyn-Noranda. Nous y avons rencontré les maires, les médias locaux et les architectes, non seulement pour les sensibiliser à notre démarche, mais aussi pour écouter leurs idées et leurs propositions. Nous avons également rencontré Suzanne Roy, la présidente de l'Union des municipalités du Québec, de même que des responsables politiques du ministère de la Culture et des Communications. Partout, nous apprenons beaucoup, et l'accueil que nous recevons est encourageant.

Au-delà de cette tournée régionale, nous mettons notre projet de l'avant chaque fois qu'une occasion se présente ou que nous y sommes invités. C'est ce qui s'est passé au congrès de la Coalition avenir Québec, dont le thème était *Bâtir un Québec durable*, et devant les membres de l'Association des architectes en pratique privée du Québec dans le cadre de leur congrès annuel, en novembre.

Nous avons la conviction qu'une PNA permettrait au Québec de se doter d'une vision forte et commune de son cadre bâti, et de se donner les moyens concrets de la mettre en œuvre. C'est ce qu'ont fait, chacun à leur manière, de nombreux pays européens animés par la volonté de mettre la qualité architecturale au service de tous leurs citoyens. Le Québec pourrait être la première société en Amérique du Nord à se distinguer de la sorte.

GOVERNANCE

On ne peut demander à la société de viser l'excellence sans être soi-même exemplaire. Et pour un ordre professionnel, cela se traduit par des structures modernes, transparentes, intègres, imputables et efficaces, adaptées à sa mission de protection du public. Les attentes du public et de l'État ont beaucoup évolué à cet égard au cours des dernières années, et de bonnes pratiques ont été élaborées en parallèle, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Une réforme du Code des professions est d'ailleurs en cours.

Pour toutes ces raisons, l'actualisation de notre gouvernance constitue un chantier important de notre plan stratégique 2013-2018. Il s'agit notamment de redéfinir les instances décisionnelles de l'OAQ et leur rôle, et d'éla-

borer une politique de gouvernance. Nous avons amorcé une réflexion en profondeur qui devrait nous permettre d'avancer concrètement. J'en suis persuadée : la modernisation de nos structures et de nos pratiques améliorera notre crédibilité et nos performances. Nous visons les meilleurs standards en la matière. Ce n'est pas rien!

MISE À JOUR TECHNOLOGIQUE

Évidemment, la modernisation passe aussi par des outils technologiques adéquats. Mis en ligne à la fin de l'exercice précédent, l'Espace membre du site Web a été grandement bonifié tout au long de l'année. Les stagiaires y ont désormais leur section; elle leur permet notamment de déposer leur rapport de stage en ligne. Quant à l'ensemble des membres, ils ont désormais accès à des formulaires qu'ils peuvent remplir à l'écran, sans avoir à les imprimer. En plus de simplifier la vie des architectes et des stagiaires, ces nouveaux outils permettent aux membres du personnel de l'Ordre de consacrer moins d'énergie à des tâches répétitives, et plus à faire progresser l'organisation.



Transformation et agrandissement du Ritz-Carlton Montréal,
Provencher Roy architectes
Photo : Stéphane Groleau

Nous avons aussi poursuivi le perfectionnement de notre base de données, le Sagemec. Désormais au cœur des opérations quotidiennes de l'Ordre, ce système nous permet de maintenir en tout temps des données justes, précises et complètes dans les dossiers des membres. La numérisation de nos archives, un travail de longue haleine, a également progressé.

AFFAIRES PUBLIQUES

L'un des grands dossiers d'affaires publiques qui nous ont occupés est la commission Charbonneau. À l'invitation des commissaires, nous avons déposé au mois de juin un mémoire intitulé *Promouvoir l'intégrité*. Le directeur, Jean-Pierre Dumont, et moi-même sommes ensuite allés défendre en audiences publiques nos recommandations visant à améliorer l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Sans doute avez-vous vu les esquisses du futur pont Champlain. Ce résultat, dont je me réjouis, est le fruit de plusieurs années de mobilisation pour que cet ouvrage emblématique bénéficie d'une réelle qualité architecturale. Bien sûr, nous aurions préféré que soit organisé

un concours international d'architecture et d'ingénierie, mais le gouvernement fédéral en a décidé autrement, et nous avons tout de même accepté de participer au comité d'experts qu'il a mis en place. Ce comité émettait des avis et des recommandations sur les orientations et propositions des firmes chargées de la conception, et appuyait le travail de ces firmes auprès d'Infrastructure Canada. Le design présenté le 27 juin par le ministre Denis Lebel fait donc partie des exigences imposées aux consortiums en lice pour l'obtention du partenariat public-privé (PPP). C'est une belle victoire car, en plus d'assurer la qualité du prochain pont, c'est la première fois que des directives architecturales précises sont définies et imposées en amont d'un PPP. C'est ce que demande l'OAQ depuis longtemps et – on le voit – c'est tout à fait réaliste.

L'Ordre a aussi pris position, seul ou avec d'autres organisations, sur le développement de quartiers TOD (*transit-oriented development*), sur la nécessité d'une enquête publique sur le drame de L'Isle-Verte, sur l'accessibilité et l'adaptabilité des logements et sur l'église Notre-Dame-de-Fatima à Saguenay. Dans le cadre de la consultation sur la future Politique énergétique du Québec, nous avons réaffirmé, entre autres, l'urgence de rehausser les normes d'efficacité énergétique des bâtiments.

Sur ces sujets et beaucoup d'autres, les médias nous interpellent régulièrement. *La Presse* et le Regroupement des étudiants en architecture m'ont ainsi proposé de participer au jury d'une charrette où les étudiants repensaient les secteurs commerciaux du DIX30 à Brossard et de la rue Sainte-Catherine à Montréal. Par ailleurs, l'Ordre est partenaire de l'émission *Archi branchés*, une série de huit épisodes produite par AGLA Médias et Bell Local. Cette rare tribune offerte aux tenants de la qualité architecturale nous a donné l'occasion de réitérer l'intérêt des concours d'architecture. Toutes ces initiatives nous permettent de rester en contact avec le grand public.

ÉVÈNEMENTS


Le 3 mai, notre cérémonie annuelle de remise des permis au Centre des sciences de Montréal a été l'occasion d'accueillir 114 nouveaux architectes.

Notre congrès a également eu lieu à Montréal les 19 et 20 juin. Même si les thèmes des conférences – éthique et participation citoyenne – étaient particulièrement d'actualité, seulement une centaine d'architectes ont participé, ce qui était en deçà de nos attentes étant donné que le congrès avait lieu à Montréal.

En marge de ce rassemblement, les marathons d'architecture ont été l'occasion de célébrer les lauréats de la 27^e édition des Prix d'excellence en architecture, en particulier la firme Saucier et Perrotte architectes, qui a remporté le grand prix. André Perrotte et Gilles Saucier se sont d'ailleurs vu remettre la médaille du Mérite de l'Ordre cette année. En octobre, le prix Thomas-Baillairgé a été décerné au Centre Canadien d'Architecture, qui fêtait son 25^e anniversaire en 2014.

LOI SUR LES ARCHITECTES

Le sujet de la révision de la Loi sur les architectes est récurrent. Le gouvernement récemment élu n'a pas déposé de nouveau le projet de loi 49, qui modifie plusieurs lois professionnelles, dont la Loi sur les architectes. Il a plutôt demandé à l'Office des professions de reprendre les discussions sur le partage des champs de pratique entre professionnels et quelques points litigieux.



Restauration de l'auditorium Ernest-Cormier,
CGA Architectes
Photo : Yves Lefebvre

Une fois de plus, nous espérons que l'exercice qui débute aboutira à l'adoption d'une nouvelle loi. Nous l'attendons avec impatience, car il est prévu, entre autres, de rendre obligatoire la surveillance des travaux par un professionnel. Cette disposition, qui permettrait d'améliorer grandement la protection du public, nous tient particulièrement à cœur.

En novembre, le Règlement sur les normes d'équivalence, préparé par l'OAQ avec l'Office des professions, a été publié dans la *Gazette officielle*. Il permettra notamment de rendre applicable l'entente conclue en 2009 pour la reconnaissance des diplômés français en architecture. Le document est en révision à la suite de commentaires apportés par le public. La publication définitive et l'entrée en vigueur devraient suivre sous peu.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Après plus de 10 ans de discussions, une entente facilitant la mobilité des architectes entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a été conclue. Elle complète celle qui existait déjà entre le Canada et les États-Unis.


En février 2015, la signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande est l'autre grand succès de l'année. Les négociations ont été menées tambour battant. Cet ARM s'appuie sur la qualification « Architecte APEC » (Coopération économique Asie-Pacifique).

Les échanges se poursuivent par ailleurs avec l'Europe. Membre du comité des relations internationales du Regroupement des ordres d'architectes du Canada, l'OAQ s'investit pour que le dossier avance. Rappelons que ces négociations ont lieu dans le cadre de l'accord de libre-échange Canada-Europe, conclu en 2014.

COLLABORATIONS

La collaboration pancanadienne s'est aussi concrétisée lors du congrès sur la formation des futurs architectes, qui s'est tenu en août 2014 à Saint-Sauveur, au Québec. Le sujet est d'importance, et cette réunion devrait déboucher sur des progrès substantiels à moyen terme. Cette réflexion se poursuivra au cours de l'année qui vient.

L'OAQ a rencontré la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) à plusieurs reprises au cours de l'exercice. La RBQ nous consulte en amont sur certains règlements qui touchent nos membres de près. De plus, les deux organismes souhaitent mettre en place des mécanismes pour mieux collaborer à plusieurs égards : partage d'information, formation des architectes, suivi des enquêtes de



l'un ou de l'autre, etc. Nous collaborons aussi directement avec l'État québécois sur certains dossiers. À titre d'exemple, nous avons été appelés à commenter un projet de réforme du Code civil en matière de copropriété.

En fin d'exercice, l'Ordre a accepté de participer à l'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD), dont l'objectif est d'accueillir, du 14 au 17 octobre 2017, plus de 4450 délégués de 80 pays, 30 000 visiteurs et 6 congrès d'associations nationales ou internationales des disciplines du design. Cet OBNL a été créé en juillet 2014 pour prendre le relais de Mission Design, qui portait ce projet depuis 2010.

ARCHITECTES DE L'URGENCE ET DE LA COOPÉRATION

L'assemblée générale de l'Ordre a voté en juin une cotisation spéciale pour Architectes de l'urgence et de la coopération (AUC). Pendant trois ans, 40 \$ s'ajouteront donc à la cotisation habituelle des architectes. Rappelons qu'AUC a été fondé par l'Ordre en 2007. Cet organisme humanitaire a pour mission d'apporter du soutien aux populations sinistrées à la suite de catastrophes ou qui vivent des situations difficiles concernant le logement, telles certaines communautés autochtones. Comme je suis très attachée à la pérennité d'AUC, je suis ravie de ce soutien qui lui permettra de renforcer son action.

REMERCIEMENTS

L'assemblée générale vient de reconduire mon mandat de présidente et je voudrais en remercier les membres de l'Ordre. Nous allons pouvoir poursuivre le travail entamé. Je dis « nous », car je ne suis pas seule. Je suis entourée d'administrateurs assidus. La permanence, sous la direction de Jean-Pierre Dumont, m'apporte un précieux soutien. Je remercie chacun.

Nathalie Dion
Présidente

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.



RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1700 La Poste, Luc Laporte architecte
Photo: Alain Lefort

ADMINISTRATEURS ÉLUS

NOM	RÉGION	DÉBUT DU MANDAT	RELEVÉ DES PRÉSENCES*	DEPUIS
Nathalie Dion, présidente		14 juin 2013	8/8	2005
Hélène Beaudry	Centre	14 juin 2013	8/8	2005
Maude Thériault	Croissant-Nord	2 juin 2012	8/8	2012
Claude Frégeau	Laurentides	20 juin 2014	8/8	2012
Bernard McNamara	Montréal	14 juin 2013	8/8	2001
Stéphanie Augy	Montréal	14 juin 2013	7/8	2013
Jean Beaudoin	Montréal	14 juin 2013	7/8	2013
Julien Charbonneau	Montréal	20 juin 2014	7/8	2014
Claude Jean	Montréal	2 juin 2012	7/8	2008
Guillaume Lévesque	Montréal	2 juin 2012	7/8	2009
Normand Pratte	Montréal	20 juin 2014	7/8	1999
Louis Leduc	Québec	11 juillet 2014	3/7	2009
Rémy Morency	Québec	14 juin 2013	7/8	2001
Odile Roy	Québec	2 juin 2012	6/8	2009

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

NOM	DÉBUT DU MANDAT	RELEVÉ DES PRÉSENCES*	DEPUIS
Pierre Émond	14 juin 2013	7/8	2010
Jean-Pierre Lévesque	2 juin 2012	6/8	2009
Claude Roy	20 juin 2014	3/6	2014

* Les administrateurs justifient leurs absences aux réunions auprès du secrétaire de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2014, des administrateurs n'ont pu assister à certaines réunions en raison d'obligations familiales ou professionnelles ou en raison de conflits d'intérêts.

Le conseil d'administration a tenu sept réunions ordinaires et une réunion extraordinaire au cours de l'exercice 2014-2015.

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 20 juin 2014. Le présent rapport annuel sera présenté le 25 septembre 2015.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été :

- La planification stratégique
- Le projet de politique nationale de l'architecture
- L'actualisation de la gouvernance de l'Ordre
- L'accord de reconnaissance mutuelle Canada-Australie-Nouvelle-Zélande

En 2014-2015, dans le cadre de ses principales activités touchant quatre secteurs généraux, le conseil d'administration a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- adopté le projet de Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des architectes du Québec.

Assemblée générale annuelle

- pris acte et disposé des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2014.

Exercice illégal

- autorisé deux poursuites pour utilisation illégale du titre d'architecte;
- autorisé neuf poursuites pour exercice illégal de la profession ou utilisation de plans illégaux pour construire;
- autorisé cinq poursuites pour utilisation illégale du titre d'architecte et authentification illégale par sceau et signature de documents relatifs à l'exercice de la profession d'architecte.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ

- adopté le nouveau Code de régie interne du Fonds des architectes;
- renouvelé le mandat du cabinet comptable Malette à titre de vérificateur pour le Fonds des architectes de l'OAQ.

Inspection professionnelle

Formation continue

Aide à la pratique

- adopté le programme de surveillance générale 2014-2015;
- adopté le nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes;
- approuvé la reconnaissance à titre de formation continue d'une liste de projets spéciaux qui contribuent à l'avancement de la profession;
- limité l'ensemble des activités professionnelles d'un architecte, le tout en conformité avec l'article 55.0.1 du Code des professions;
- approuvé les modalités de fonctionnement du service de l'inspection professionnelle.

AFFAIRES PUBLIQUES

RELATIONS EXTERNES

- décerné le prix Thomas-Baillairgé 2014 au Centre Canadien d'Architecture pour reconnaître la contribution exceptionnelle de cet établissement à la valorisation de l'architecture du passé et du présent et pour marquer son 25^e anniversaire en 2014;
- accorder la médaille du Mérite 2014 aux architectes Gilles Saucier et André Perrotte;
- adopté une motion d'appui aux recommandations formulées par le Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires de Montréal;

- accordé une contribution financière équivalente à 4 \$ par architecte à l'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD);
- approuvé le projet d'Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Australie-Nouvelle-Zélande et autorisé la présidente de l'Ordre à signer ladite entente;
- approuvé le principe d'accord de reconnaissance mutuelle avec le Conseil des architectes d'Europe;
- convenu de tenir les congrès annuels des architectes pour les éditions 2015, 2016 et 2017 respectivement à Sherbrooke, Québec et Montréal.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- nommé Louis Leduc au conseil d'administration pour un mandat de trois ans afin de pourvoir le poste vacant dans la région de Québec;
- recommandé à l'assemblée générale des membres la nomination de la firme Roland Naccache et associés pour la vérification des états financiers 2014-2015;
- adopté le plan d'action 2015-2016 de l'Ordre;
- adopté le budget 2014-2015;
- adopté une cotisation spéciale de 40 \$ par architecte versée à Architectes de l'urgence et de la coopération, pour une période de trois ans;
- autorisé le directeur général à conclure une entente de soutien financier avec Architectes de l'urgence et de la coopération;
- créé un comité sur la gouvernance ayant comme mandat de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment l'élection des administrateurs, la composition et le rôle du comité exécutif et des différents comités de l'Ordre ainsi que l'éthique, la performance et le suivi stratégique;
- nommé Nathalie Dion, Pierre Émond, Bernard McNamara, Maude Thériault et Jean-Pierre Dumont membres du comité sur la gouvernance;
- adopté le plan d'action 2015-2016 d'actualisation de la gouvernance de l'Ordre;
- nommé Claude Bonnier, architecte, syndic adjoint de l'Ordre des architectes du Québec;
- nommé Pierre Émond et André Normandeau représentants du public au comité de révision des plaintes.

LE 420, RUE MCGILL

- reconduit les mandats de Marc Chadillon, architecte, et Pierre B. Paquin, avocat, à titre d'administrateurs de la société en commandite (SEC) Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme.

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres: la présidente de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion

VICE-PRÉSIDENTS

Guillaume Lévesque

Bernard McNamara

Maude Thériault

DÉLÉGUÉ DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Pierre Émond



Agrandissement du siège social de La Capitale groupe financier,
Dan S. Hanganu architectes, Coarchitecture, Lemay associés
Photo: Claude Mathieu

Le comité exécutif a tenu quatre réunions ordinaires au cours de l'exercice 2014-2015. Il n'a tenu aucune réunion extraordinaire. Il s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivants :

- Préparation budgétaire
- Tarification du Fonds des architectes

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité exécutif a adopté des résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration touchant les différents services de l'Ordre.

Dans le cadre de ses activités, il a:

AFFAIRES STATUTAIRES

- autorisé une poursuite pour utilisation illégale du titre d'architecte et authentification illégale par sceau et signature de documents relatifs à l'exercice de la profession;
- autorisé une poursuite pour exercice illégal de la profession d'architecte.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES


- renouvelé le contrat de travail du directeur général et secrétaire de l'Ordre;
- approuvé la modification des primes de base du Fonds pour les architectes pour l'année 2015;
- nommé Gilles Beauchamp, architecte, syndic *ad hoc* dans un dossier;
- approuvé le renouvellement du régime d'assurance collective avec le Groupe Conseil SD, comportant des ajustements tarifaires variables afin de refléter les paramètres du régime public;
- adopté la politique de gestion documentaire, la politique de numérisation à l'interne, la politique relative à la cession de dossiers et de plans, la politique d'accès aux documents et à l'information sans restriction et la politique de nommage de fichiers et de formats de conservation;
- indexé et fixé les tarifs des services de l'Ordre;
- recommandé au conseil d'administration d'adopter le budget pour l'exercice financier 2015-2016;
- recommandé au conseil d'administration de fixer le montant de la cotisation annuelle 2016-2017 à 897,75 \$ avant taxes et excluant la cotisation spéciale de 40 \$ à Architectes de l'urgence et de la coopération, et recommandé d'adopter les exemptions de cotisation;
- approuvé les documents électoraux suivants : description du poste de président et du poste d'administrateur au conseil d'administration ainsi que le guide électoral 2015.

AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS EXTERNES

- approuvé le renouvellement de mandat de Thérèse Leblanc, administratrice hors Québec, au Conseil canadien de certification en architecture;
- décerné une bourse du Collège des présidents pour l'édition 2015, selon les règles d'attribution en vigueur, et dont la dotation équivaut au montant décuplé de la cotisation de l'année précédente.




Transformation et agrandissement du Ritz-Carlton
Montréal, Provencher Roy architectes
Photo : Stéphane Groleau



L'année 2013-2014 marquait le début de la mise en œuvre du plan stratégique 2013-2018 de l'Ordre. La concrétisation du déménagement de notre siège social au 420, McGill, la vente du 1825, René-Lévesque Ouest et une réorganisation interne ont été les faits saillants de l'exercice qui s'achève.

Stade TELUS-Université Laval, ABCP, Coarchitecture
Photo : Stéphane Groleau

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Ceux qui suivent les activités de l'Ordre savent à quel point les dernières années ont été marquées par des changements considérables. Pour mémoire, rappelons simplement le déménagement de l'Ordre dans ses nouveaux locaux du 420, rue McGill et la refonte de nos systèmes informatiques, deux changements qui ont préparé le terrain à la réorganisation administrative menée au cours du précédent exercice.

Quand on revient sur les événements qui ont ponctué l'année 2014-2015, on réalise qu'après une période de bouleversements, l'Ordre entame une ère de consolidation. Un retour à des activités que d'aucuns caractériseraient de plus normales pour un ordre professionnel.

Si l'Ordre a continué et continuera d'être actif et vigilant en matière de communication et d'affaires publiques, l'année 2014-2015 marque l'intention de l'organisation d'améliorer significativement la direction de la pratique professionnelle. On parle ici notamment des activités d'inspection profession-

nelle, de formation continue et d'admission. L'entrée en fonction, en mai 2015, de l'architecte Sébastien Desparois à titre de directeur de la pratique professionnelle pavera la voie aux progrès à venir.

Au cours du prochain exercice, nous travaillerons aussi avec le bureau du syndic, en vue de rehausser l'efficacité de ce service fondamental pour la protection du public.

Mais en attendant, c'est avec grand plaisir que je vous présente les principaux dossiers qui ont retenu l'attention de la direction générale de l'Ordre en 2014-2015.

LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE

Les travaux d'actualisation de la gouvernance de l'Ordre prévus au plan stratégique 2013-2018 ont débuté au cours de l'exercice. Notre nouveau secrétaire adjoint, Simon Denault, pilote le dossier, assisté d'un consultant externe d'expérience, Roland Larochelle. L'Ordre a ainsi pu démarrer ce grand chantier sur des bases solides, avec la création d'un comité sur la gouvernance.

Au-delà des attentes exprimées par l'Office des professions, l'actualisation de la gouvernance de l'Ordre est motivée par le désir du conseil d'administration de moderniser nos instances en fonction des normes les plus récentes en la matière. La nouvelle structure prendra en compte le développement organisationnel de l'Ordre et visera à mieux définir les rôles complémentaires des différentes instances de l'organisation ainsi qu'à mieux encadrer ces dernières (conseil d'administration, présidence, direction générale, comités, etc.).

Déjà, au terme de l'exercice, le comité recommandait au conseil d'administration de réduire sa taille actuelle et lui proposait des moyens concrets pour améliorer le fonctionnement des instances de l'Ordre. Le conseil d'administration disposera de ces recommandations au cours du prochain exercice.

Dans un souci d'information du public et de transparence, on note enfin la décision de l'Ordre de diffuser sur son site Web les procès-verbaux du conseil d'administration. Après vérification, l'OAQ serait seulement le deuxième ordre québécois à procéder de cette manière.

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE

Les démarches de l'Ordre en vue de doter le Québec d'une politique nationale de l'architecture se poursuivent. Cette année, l'Ordre a visité les villes de Joliette, Laval, Drummondville, Rimouski, Rouyn-Noranda et Saguenay. Il a également rencontré la présidente de l'Union des municipalités du Québec, Suzanne Roy.

Dans chacune des villes visitées, nous en avons profité pour nous entretenir non seulement avec les élus, mais aussi avec les membres de l'Ordre et les médias régionaux. La réponse du milieu est dans l'ensemble très positive et encourage l'Ordre à poursuivre ses efforts.

Un tel projet serait impensable sans une équipe de communication aguerrie. Je tiens ici à remercier le personnel de l'Ordre, en particulier Pierre Frisko et Hélène Lefranc, pour leur rigueur et leur persévérance à toutes les étapes de ce grand projet. Il nous reste beaucoup de travail à accomplir et les écueils seront nombreux, mais nous avançons avec confiance.

LA COMMISSION CHARBONNEAU

L'Ordre a été l'un des premiers à souhaiter la mise sur pied de qui allait devenir la commission Charbonneau. Après 260 journées d'audiences et la comparution de plus de 280 témoins, nous avons finalement pu prendre la parole afin de proposer aux commissaires les meilleures pratiques pour assainir le milieu de la construction et promouvoir son intégrité.

Dans son mémoire fort étayé, l'Ordre propose à la commission plusieurs recommandations, dont celles d'améliorer les ressources de même que l'expertise de la fonction publique en matière de bâtiments et d'infrastructures, ainsi que de revoir les mécanismes de sélection des fournisseurs selon des critères de qualité et de compétence. Ce mémoire est le fruit de plusieurs mois de recherche et de gestation. Il peut être consulté sur le site de l'Ordre.

Comme plusieurs intervenants, nous attendons les suites que la commission donnera à toutes les recommandations qu'elle a reçues.

LE SAGEMEC

Le système de gestion des membres et contacts de l'OAQ (Sagemec) – en un mot, notre base de données – est une de nos plus belles réussites ces dernières années. Nous continuons de perfectionner cet outil en vue d'améliorer la fiabilité de nos données et les services en ligne de l'Ordre. L'exercice 2013-2014 a vu la mise en ligne des rapports de stage, ce qui facilite grandement nos relations avec les stagiaires.



Mise aux normes du musée Stewart, Les Architectes FABG
Photo : Steve Montpetit

Les retombées du Sagemec se traduisent déjà par une amélioration significative de la gestion de l'Ordre et par une simplification importante de son administration.

Pendant l'exercice, l'Ordre a rencontré plusieurs ordres, par l'entremise du conseil interprofessionnel du Québec, pour leur offrir la possibilité d'utiliser le Sagemec. Les ordres canadiens ont aussi manifesté de l'intérêt pour le système. Notons que cette participation pourrait se concrétiser par un partage des coûts : nous espérons des développements de ce côté au cours du prochain exercice.

LES AFFAIRES CANADIENNES ET INTERNATIONALES

Le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) est constitué des 11 organismes qui réglementent la profession d'architecte au Canada. L'Examen des architectes du Canada (ExAC), en vigueur depuis 2008, est sans doute la réussite la plus connue du regroupement, mais ses actions vont bien au-delà. L'OAQ étant l'un des plus grands ordres canadiens, il est normal qu'il prenne sa place au sein du ROAC et contribue, dans la mesure de ses ressources, à l'avancement des dossiers qui touchent l'ensemble de la profession.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a collaboré de façon importante à l'organisation du colloque sur la formation des architectes du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), tenu à Saint-Sauveur en septembre 2014. À titre de membre du comité organisateur, je me réjouis du succès de cet événement (le premier de la sorte depuis 2001), auquel une délégation d'architectes québécois a participé de façon enthousiaste et pertinente. La suite de Saint-Sauveur devrait se traduire par des changements au programme canadien de stage ainsi que dans l'enseignement prodigué dans les 11 écoles d'architecture canadiennes. Là aussi, la participation et la vigilance de l'Ordre seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre des recommandations.

La participation de la présidente et du directeur général a également été sollicitée au sein du comité canadien des relations internationales. En fin d'exercice, le Canada concluait avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande un accord de reconnaissance mutuelle tripartite. Un autre projet qui progresse est celui d'un arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Canada et l'Europe. Étant donné le nombre d'États concernés, le dossier est complexe et pourrait exiger l'aide, voire l'implication plus soutenue des divers gouvernements, incluant



Fondation Guido Molinari, naturehumaine
Photo : Adrien Williams

ceux des provinces canadiennes. Au cours de l'exercice, les travaux du comité des relations internationales ont été financés en bonne partie par le gouvernement canadien (Emploi et Développement social Canada). Cette aide a permis de conclure l'entente avec les Australiens et les Néozélandais et d'organiser deux ateliers réunissant tous les ordres canadiens pour discuter des enjeux liés aux dossiers internationaux. Enfin, c'est l'OAQ qui a reçu le mandat de concevoir le site Web du regroupement : www.cala-roac.ca.

L'ORGANISATION DU SOMMET MONDIAL DU DESIGN (OSMD)

En fin d'exercice, l'Ordre a résolu de participer financièrement à l'organisation du Sommet mondial du design annoncé pour 2017 à Montréal. La participation de l'Ordre se résume à une contribution directe de 15 000 \$, et à l'engagement de diffuser l'évènement dans son réseau et de tenir son assemblée générale annuelle dans le cadre du Sommet en 2017.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORDRE

De manière générale, l'Ordre jouit d'une bonne situation financière. Encore une fois cette année, le lecteur attentif constatera un surplus opérationnel des activités régulières de l'Ordre de quelque 199 000 \$, ce qui est conforme au budget, à quelques centaines de dollars près.

Toutefois, un enjeu demeure en ce qui concerne la location des espaces de la Maison de l'architecture du design et de l'urbanisme (MADU), dont les états financiers sont consolidés avec ceux de l'OAQ. En cours d'exercice, l'Ordre et le conseil d'administration de la MADU ont eu la mauvaise surprise de voir l'un des locataires, Mission Design, quitter les lieux sans préavis. En fin d'exercice, les discussions avec l'Ordre des urbanistes se poursuivaient. La MADU a conclu l'année avec un déficit de 172 000 \$, soit près de 108 000 \$ au-delà des prévisions budgétaires.

Cela fait en sorte que les résultats consolidés de l'Ordre et de la MADU montrent un surplus de 27 000 \$.

Le prochain exercice devrait donner lieu à l'arrivée d'un nouveau locataire au quatrième étage. Rappelons toutefois que, malgré ces aléas, le projet a permis au cours des deux dernières années de rassembler dans un même bâtiment l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), le Fonds des architectes, l'Ordre, l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ), l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ) et l'Association des architectes payagistes du Québec (AAPQ).


REMERCIEMENTS

Encore une fois, l'année qui s'achève a permis de démontrer le grand savoir-faire de notre organisation. Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude envers notre présidente, Nathalie Dion, avec laquelle collaborer est un plaisir sans cesse renouvelé. Je tiens également à remercier les administrateurs de l'Ordre pour leur confiance, leur soutien et leur ouverture à améliorer la gouvernance de notre organisation. Je remercie aussi nos collaborateurs architectes et nos consultants qui, par leur dévouement et leur expertise, nous permettent de faire mieux et d'aller plus loin.

Enfin, j'offre mes remerciements les plus sincères à notre belle et compétente équipe de la permanence de l'Ordre, sans laquelle rien de ce qui précède ne serait possible.

Je ne saurais terminer ce rapport annuel sans saluer la mémoire de notre collègue et amie Aude Madinier, qui nous a quittés trop rapidement un certain jour d'avril 2014.

Jean-Pierre Dumont
Directeur général et secrétaire



Le comité sur la gouvernance a pour mandat de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment l'élection des administrateurs, la composition et le rôle du comité exécutif et des différents comités de l'Ordre ainsi que l'éthique, la performance et le suivi stratégique.

École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal
Affleck de la Riva, Vincent Leclerc et associés, architectes en consortium
Photo : Marc Cramer

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

PRÉSIDENT

Pierre Émond, administrateur nommé

MEMBRES

Nathalie Dion, présidente de l'Ordre
Jean-Pierre Dumont, directeur général et secrétaire
Bernard McNamara, administrateur
Maude Thériault, administratrice

PERSONNES-RESSOURCES

Simon Denault, secrétaire adjoint
Roland Larochelle, consultant en gouvernance

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à quatre reprises et, dans le cadre de ses travaux, a :

- recruté un consultant en gouvernance, Roland Larochelle, pour l'accompagner dans l'actualisation de la gouvernance de l'Ordre;
- recommandé l'adoption d'un plan d'action en gouvernance priorisant l'adoption de politiques concernant les mandats du conseil d'administration et des comités, le fonctionnement du conseil d'administration et la conduite des administrateurs;
- recommandé l'actualisation de la structure de gouvernance de l'Ordre par la diminution du nombre d'administrateurs, l'abolition du comité exécutif et la création du comité d'audit et du comité d'éthique, de gouvernance et des ressources humaines;
- effectué une veille du projet de réforme du Code des professions, notamment quant aux changements touchant la gouvernance des ordres professionnels.

COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET TI

Après les grands bouleversements de l'exercice précédent, celui-ci en a été un de stabilisation et de planification. Nous avons aussi pris davantage de temps pour réfléchir aux manières d'améliorer nos services et rejoindre plus efficacement nos différentes clientèles, à commencer par nos membres. Cette réflexion a eu des répercussions tangibles tout au long de l'exercice.

MÉDIAS

Au premier rang des activités du service, le magazine *Esquisses* demeure la pierre angulaire de notre stratégie de communication. Depuis six ans maintenant, le magazine est utilisé pour élaborer le contenu et diffuser l'information à l'ensemble des membres. Mais surtout, il prépare nos interventions sur la place publique, mémoires et autres prises de position et, de ce fait, contribue à la crédibilité de l'Ordre et à sa visibilité.

Le service a accueilli en début d'exercice une nouvelle rédactrice en chef adjointe du magazine, et sa présence s'est rapidement fait sentir. *Esquisses* a pris du galon, notamment grâce au déploiement d'éléments visuels pertinents en accompagnement des textes. Les premiers numéros publiés sous sa gouverne nous ont valu de nombreux éloges, et pour cause. Son arrivée a donné un nouvel élan à notre présence sur les réseaux sociaux, outils de diffusion désormais incontournables. Autant du côté de Facebook que de celui de Twitter, la fréquentation a bondi de plus de 50 %.

Avec l'arrivée en force d'une section réservée aux membres remodelée, le site Web est devenu incontournable. Les architectes et stagiaires ont adopté de nouvelles habitudes de fréquentation et utilisent maintenant le site presque quotidiennement : inscription à des cours, rapports de stage en ligne, cotisation annuelle, etc. Ces nouvelles fonctionnalités ont été rendues possibles par la mise en service, au cours de l'exercice précédent, de la nouvelle base de données de l'Ordre, le Sagemec. Mais si le site Web est en mesure d'évoluer et de progresser au rythme de nos besoins – sans cesse croissants –, c'est aussi grâce au logiciel libre qui est derrière et qui, contrairement à nos outils précédents, ne souffre pas de vieillissement prématuré.

Parmi les autres ajouts au site, mentionnons le nouveau calendrier des activités, qui inscrit les cours automatiquement au dossier du membre, et un accès réservé aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif, qui peuvent consulter en ligne leurs documents de travail.



L'arrivée du Sagemec nous permet aujourd'hui de présenter des données exactes dans le rapport annuel, élément essentiel de notre reddition de compte au gouvernement du Québec.

AFFAIRES PUBLIQUES

La tournée visant à promouvoir l'adoption d'une politique nationale de l'architecture s'appuie, elle aussi, sur la recherche d'abord effectuée pour le magazine. Nous poursuivons d'ailleurs l'étude des impacts de ce type de politique dans le monde : les lecteurs d'*Esquisses* en profitent, et nous continuons par la même occasion à étoffer le dossier.

Toujours au rayon des affaires publiques, la présidente de l'Ordre a, encore cette année, été régulièrement sollicitée par les médias. Mentionnons entre autres des entrevues à RDI sur le futur pont Champlain, à l'émission *La facture* de Radio-Canada sur l'accessibilité dans les hôtels montréalais, et à l'émission *Archi branchés*, où elle a eu l'occasion de parler de concours d'architecture.

L'Ordre a aussi pris position publiquement sur certaines questions, notamment :

- Enquête publique sur la tragédie de L'Isle-Verte. Lettre ouverte au premier ministre Philippe Couillard et à la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault (août 2014).
- Projet d'aéroport en zone agricole à Mascouche. Appui à l'Union des producteurs agricoles du Québec, qui s'oppose à ce projet (août 2014).
- Consultation sur la Politique énergétique du Québec, 2016-2025. Lettre ouverte à Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Enfin, mentionnons que l'expertise accumulée par le personnel en place est un atout considérable en affaires publiques. Nous en avons eu un bel exemple quand est venu le temps de déposer un mémoire à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Réalisé dans un délai très serré, *Promouvoir l'intégrité* est un document fouillé, fruit de l'expérience et du travail d'Hélène Lefranc, agente de recherche et de liaison depuis sept ans.

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ORDRE

C'est devenu la norme depuis la mise en place de l'ExAC: la remise des permis a encore une fois été un événement à grand déploiement, rassemblant cette fois plus de 400 personnes au Centre des sciences de Montréal. L'habitude aidant, la cérémonie a été un succès.

On ne peut en dire autant du congrès annuel, dont la faible fréquentation a été particulièrement décevante. Les explications possibles sont nombreuses, parmi lesquelles le choix des dates (juste avant le week-end de la Saint-Jean). La prochaine édition ne risque pas d'entrer en concurrence avec les congés estivaux, puisqu'elle aura lieu à l'automne, une première dans l'histoire de l'Ordre. Autre première: le congrès se tiendra à Sherbrooke, conformément à une décision du conseil d'administration à l'effet de le présenter en alternance, à Québec, à Montréal et dans une région.

Les Prix d'excellence en architecture (PEA) ayant lieu tous les deux ans, l'exercice en cours nous a surtout servi à préparer la prochaine édition, qui aura lieu à l'automne 2015.

TI

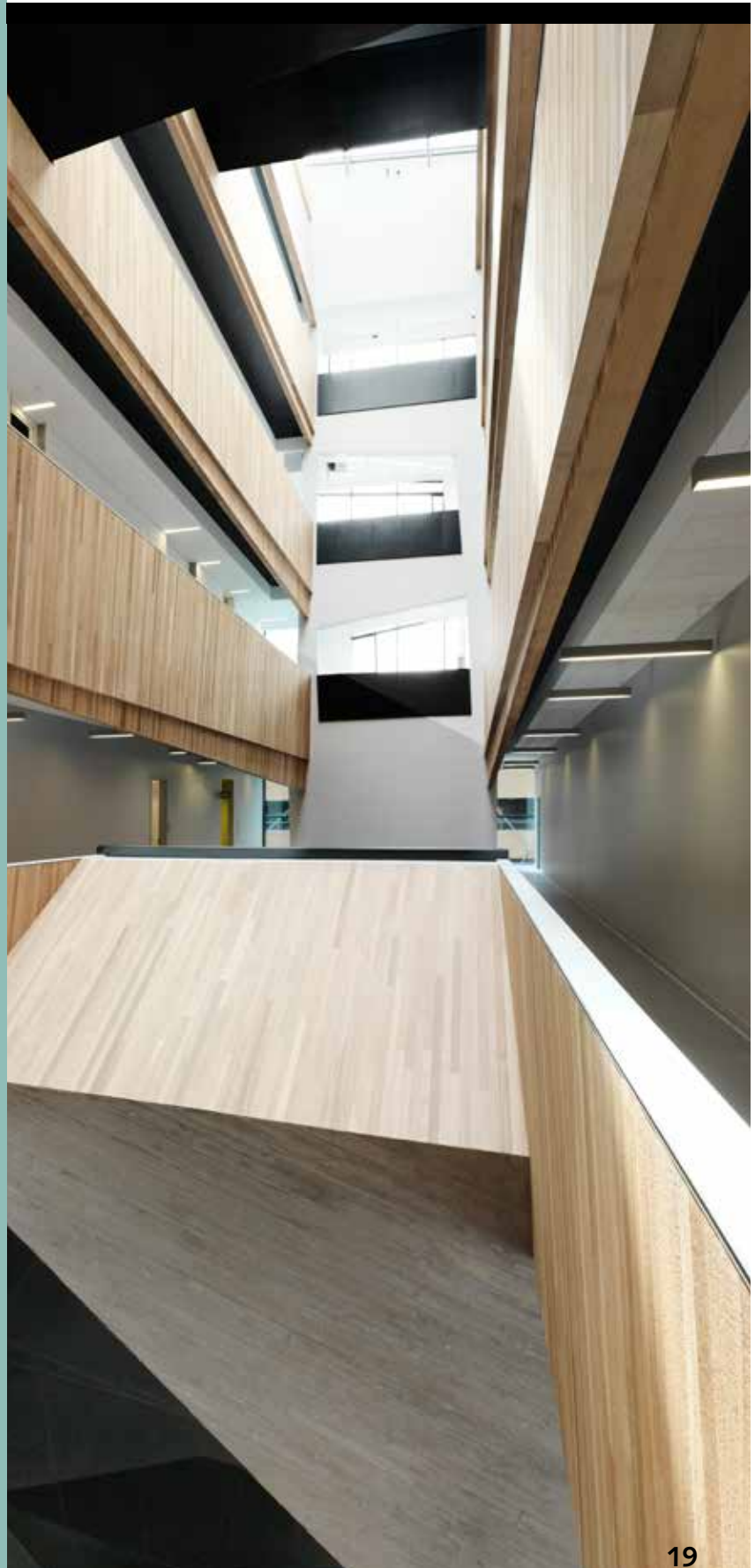
Après une tentative d'éclipse, les technologies de l'information (TI) sont de retour dans le giron du service. Dans les faits, elles ne l'ont jamais vraiment quitté: la transition prévue vers la direction de l'administration n'a pas eu lieu, compte tenu de l'imminence d'un congé de maternité.

À la suite du départ de la chargée de projet, en début d'exercice, l'une des principales tâches était de prendre le relais en ce qui concerne l'évolution du Sagemec: les changements évoqués plus haut témoignent de cette prise en main, et les améliorations se font en continu. Nous avons aussi ajouté au Sagemec un outil de billetterie interne pour améliorer la qualité de notre service à la clientèle.

Nous avons aussi, au milieu de l'exercice, confié la maintenance de nos infrastructures à Code3, l'entreprise qui nous a livré le Sagemec. Nous n'avons jamais été aussi bien servis.

Pierre Frisko

Directeur des communications,
des affaires publiques et des TI



RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES



Résidences Saint-Zotique, naturehumaine
Photo : Adrien Williams

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT

Jean Peters

DEPUIS

2002

MEMBRES

Jonathan Bisson

2007

Marc Chadillon

2007

Normand Desgagnés

2004

Juan Vargas

2002

COORDONNATRICE DE L'ADMISSION

Alexia Coupez

Le comité a étudié 1225 dossiers au cours de ses cinq réunions.

DOSSIERS ÉTUDIÉS

NOMBRE

Demandes de permis d'exercice et d'inscription au tableau de l'Ordre	180
Demandes de permis temporaire ou d'autorisation spéciale	5
Demandes d'admission au stage	120
Rapports de stage	869
Demandes d'étude de dossier en vertu de l'ARM France-Québec	12
Rapports de stage d'adaptation pour les architectes de France	6
Demandes de reconnaissance de l'expérience d'architectes formés à l'étranger (hors du Canada et des États-Unis) à titre de stage	28
Demandes de réinscription au tableau de l'Ordre à la suite d'une cessation d'exercice de plus de cinq ans	5



INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC



Centre PHI, Atelier in situ,
Shapiro Wolfe (enveloppe du bâtiment)
Photo: James Brittain

ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE (ARM) ENTRE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE

Au cours de l'exercice 2014-2015, 11 architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS

L'obligation qu'ont les candidats de prouver leur bonne connaissance de la langue française limite le nombre de demandes au Québec. Au cours de l'exercice 2014-2015, deux architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE

Les ordres d'architectes du Canada, le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) aux États-Unis et la Federación de Colegios de Arquitectos de la República Mexicana (FCARM) ont conclu un accord tripartite permettant la reconnaissance mutuelle de la mobilité des architectes dans toute l'Amérique du Nord.

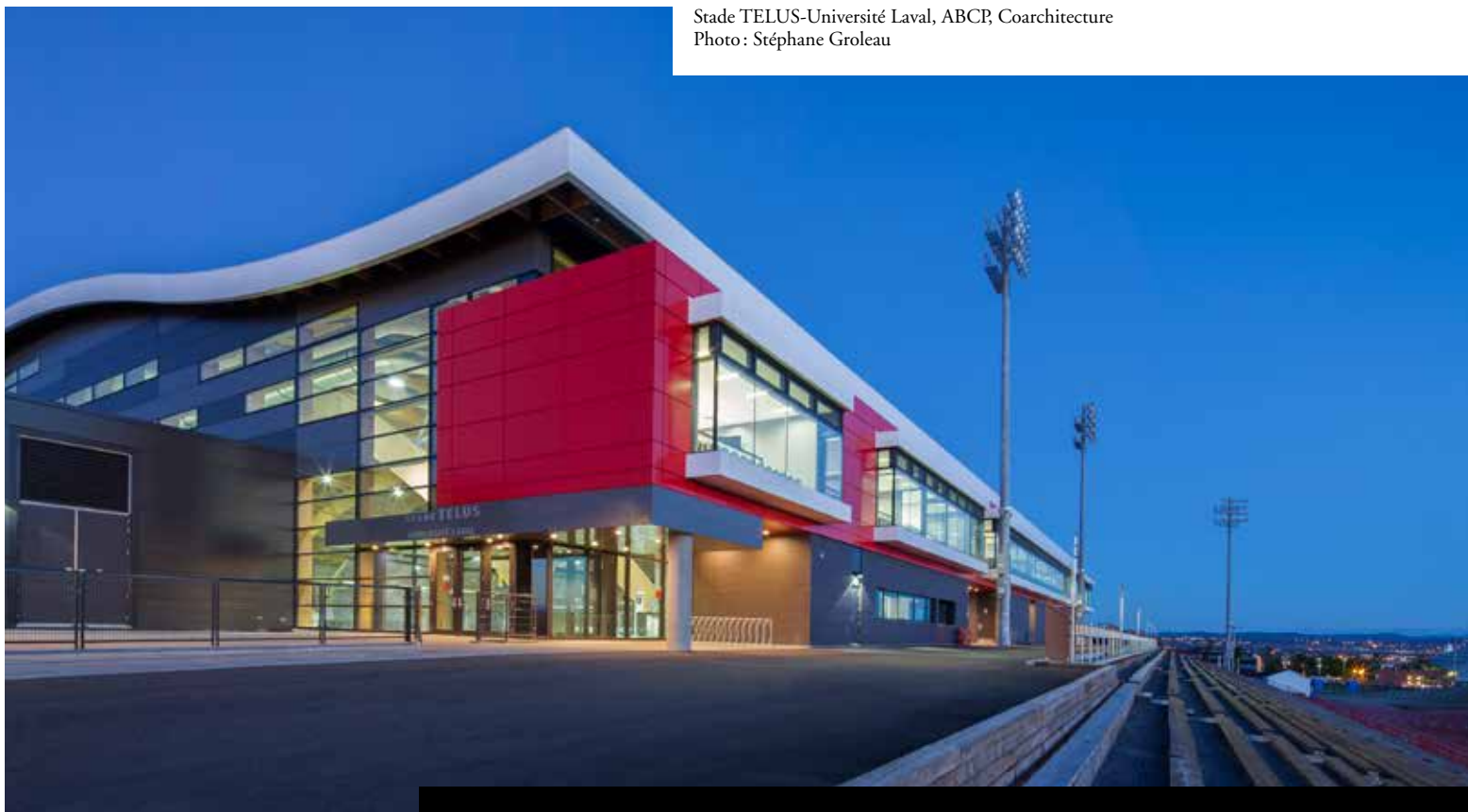
Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2014, connaît pour le moment un faible volume de demandes au Canada. Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune demande n'a été formulée au Québec.

ARM CANADA-EUROPE

Les discussions en vue d'un arrangement de reconnaissance mutuelle sont toujours en cours entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe. Pendant l'exercice, plusieurs rencontres ont permis de rapprocher les deux parties de la conclusion d'une entente.

FORMATION ADAPTÉE POUR LES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FRANÇAIS

L'Ordre offre de la formation adaptée aux diplômés français qui se sont prévalus de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle pour les architectes français (ARM). Voici le détail de cette formation obligatoire.



Nom de l'activité de formation	Nombre de membres l'ayant suivie
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	5
Règlementation du bâtiment	4
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	4

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec: 31

	Reçues	Acceptées	Refusées	Acceptées provisoirement	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	3	0	0	0
Hors du Canada	28	15	0	13	0

Nombre de candidats concernés: 34

Provenance des demandes (hors Canada): 28

Pays	Demandes reçues	Pays	Demandes reçues
Algérie	8	États-Unis	1
Belgique	2	France	1
Chine	1	Iran	3
Colombie	2	Liban	3
Égypte	2	Portugal	1
Espagne	2	Syrie	2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu: 12

	Reçues	Acceptées	Acceptées en partie	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	12	0	11	0	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire: 11

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	11
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire: 1

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	1
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0



TABLEAU DE L'ORDRE

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE: 180

Abi-Ziki, Sahar
Abou-Khalil, Rami
Allahyari, Parisa
Alvarez, Aldo
Ashton, Todd
Awad, Fady Sabry Habib
Baramily, Alexander
Beaudoin, Vincent
Bélanger, Guillaume
Bellahcene, Mustapha
Bernard, Laurence
Bertrand, Fanny
Bilodeau, Frédéric
Bitar, Bernard
Blanchette, Eve-Lyn
Blanchette, Patrick
Blouin, Olivier
Bohrer, Cécile
Boivin, Johanie
Bouzouita, Sami
Brassard, Guillaume
Breton, Catherine
Brûlotte, Catherine
Brunet, Sophie
Cadieux-Soufflet, Amélie
Cantin, Marie-Ève
Caplette, Maxime
Catellier, Nicolas
Chan-Thim, Stéphanie
Chao, Ychang
Chen, Jie
Cicciarello, Julie
Cloutier-Bélisle, Antoine
Cohen, Ariel A.
Côté, Caroline
Côté, Emilie
Coulombe, Mathieu
Couture, Sophie
Curbelo Baru, Maria Cecilia
Daoust, Valérie
D'Aragon, Elise
Demers-Stoddart, Nicolas
Des Landes, Yannick
Desmarais, Alain
Desmeules, Anne-Marie

Dextraze, Gabriel
Di Bacco, Antonio
Drainville, Marianne
Dufour, Olivier
Dumont-Duval, Sabrina
Dupuis, Jean-François
Ebner, Sarah
Emond, Marie-Christine
Émond-Pichette, Maude
Estienne, Frédéric
Fauteux, Marie-Claude
Fielding, Matthew
Forget, Pascal
Fournier, Isabelle
Fournier, Julie
Fournier, Karine
Fréchette, Annie-Claude
Gagnon, Jessica
Galipeau, Manuel
Garofalo, Adam
Gauthier, Marilyn
Gautier, Nicolas
Genest, Sebastien
Gerard, Olivier
Girardeau, Stéphanie
Gonzalez Gotera, Maria Gabriela
Goudreau, Geneviève
Goyette, Marie-André
Gravel, Claudia
Gravel, Louis-Jasmin
Gravel, Stéphanie
Grenier, Olivier
Guérard, Caroline
Guérin, Alexandre
Gupta, Aradhana
Guy, Antoine
Guzun, Maxim
Halpin, Erin Marie
Harnois, Frédéric
He, Junjun
Hébert, Mathieu
Hornblower, Evelyne
Hubert, Brigitte
Ilg, Christopher T.
Ionescu-Ittu, Ciprian

Isnardi, Marie
J.-Dumont, Vanessa
Jalbert Bossé, Shanice
Jalbert-Laramée, Christine
Jean-Bergeron, Alexandre
Jolan, Sayeh
Joncas, Pierre Philippe
Khaleghi, Taraneh
Kravec, Alexander
Kukucka, Guillaume
Lambeaux, Delphine
Lamontagne, Dominick
Lapointe, Elise
Larivière, Catherine
Laroche, Marie-Chantal
Laverdure, Guillaume
Lavoie, Monique
Leboeuf, Sophie
Leclerc, Stéphanie
Lefebvre, Mariange
Lépine, Pierre
Letendre, Kim
Létourneau, François
Leung, Winnie
Lévesque Cahill, Tina
L'Hébreux, Martin
Marcoux, Marie-Pierre
Martineau, Marie-Claude
McBride, Martha Meghan
Mehio, Hala
Mercier, Jean-Daniel
Mertenat, Céline Coralie
Messina, Katherine
Minotti, Stefania
Miqueu, Christine
Moisan, Julie
Mondo, David
Nguyen, Anne-Marie Anh-Mai
Nguyen, Thi Ngoc Diem
Nougaret, Laurent
Ortiz, Rocio
Ostiguy, Etienne
Pasquin, Marie-Eve
Pedroff Balino, Adriana
Pellerin, Olivier

Périnet-Marquet, Jean-François
Poirier-Cormier, Geneviève
Pontbriand-Guyon, Virginie
Pouliot, Michel
Pouliot, Vincent
Prado Casanova, Maria Paulina
Puentes Trujillo, Frank Alexander
Racine, Véronique
Regimbald, Isabelle
Riopel, Maxime
Rivard, Katrine
Robert, Mélanie
Rodriguez, Ivan
Rosval, Joanna
Safonova, Dina
Sanschagrin, Olivier
Sasseville, Marie-Chantale
Sévigny, Geneviève
Shimmori, Marcel Massato
Siah, Mouenisse
Simard, Marie-Ève
Simon, Allan
Sirois-Vaillancourt, Félix
Stalmans, Catherine
St-Germain, Frédéric
St-Onge, Jean-François
St-Pierre, André
Sunderland, James
Sylvain, Éole
Tadi, Rita
Telenga, Magda
Tessier, Gabriel
Thibault, Dominic
Thibault, Emanuelle
Tousignant, Francis
Tousignant, Nathalie
Tratch, Marc-André
Treuhaft, Stephanie
Tsang, Henry Hing-Yip
Van Ruten, Emmanuelle
Venne, Israël
Viau, Jean Benoît
Wilkin, Sophie
Williams, Cindy
Zouaoui, Rachid



1700 La Poste, Luc Laporte architecte
Photo : Alain Lefort

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE: 19

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE: 22

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE: 0

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES: 0

RADIATIONS DU TABLEAU À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 17

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 0

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 0

SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DU PERMIS D'EXERCICE: 0

DÉMISSIONS: 77

DÉCÈS: 9

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2014	3541
Nouvelles inscriptions	180
Réinscriptions	19
Corrections du statut d'admission*	6
Démissions	77
Radiations	39
Décès	9
Nombre de membres au 31 mars 2015	3621

*Le statut de ces membres était erroné; ils n'étaient donc pas comptabilisés au tableau des membres.

DÉTENTEURS D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN FIN D'EXERCICE: 5

DÉTENTEURS D'UNE AUTORISATION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE: 5

STATISTIQUES



École des métiers de la restauration
et du tourisme de Montréal, Affleck de la Riva,
Vincent Leclerc et associés, architectes en consortium
Photo: Marc Cramer

AU 31 MARS 2015

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2322	1299	3621

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

25 à 29 ans	40	70	110
30 à 34 ans	161	247	408
35 à 39 ans	238	222	460
40 à 44 ans	200	174	374
45 à 49 ans	242	183	425
50 à 54 ans	303	181	484
55 à 59 ans	349	126	475
60 à 64 ans	310	70	380
65 ans et plus	479	26	505

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

Inactif	85	74	156
Enseignant	43	33	76
Retraité	231	27	258
Secteur privé	124	59	183
Secteurs public et parapublic	263	322	585
Employé d'un bureau d'architectes	540	474	1014
Pigiste	29	10	39
Patron	984	285	1269
Autre	23	18	41

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	12	8	20
Bas-Saint-Laurent	25	6	31
Capitale-Nationale	344	222	566
Centre-du-Québec	21	13	34
Chaudière-Appalaches	54	21	75
Côte-Nord	7	5	12
Estrie	41	23	64
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	5	16
Lanaudière	46	18	64
Laurentides	73	27	100
Laval	67	32	99
Mauricie	27	16	43
Montérégie	166	104	270
Montréal	1227	698	1925
Nord-du-Québec	0	1	1
Outaouais	28	14	42
Saguenay-Lac-Saint-Jean	39	15	54
Extérieur du Québec	135	70	205

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

Centre-du-Québec	135	70	205
Croissant-Nord	94	40	134
Laurentides	168	73	241
Montérégie	166	104	270
Montréal	1227	698	1925
Québec	398	243	641
Extérieur du Québec	135	70	205

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

	MONTANT	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cotisation normale	937,75 \$	1707	973	2680
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	488,86 \$	242	297	539
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription – non retraité	264,44 \$	138	2	140
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription – retraité	129,78 \$	114	5	119
Membre à la retraite	264,44 \$	121	22	143

COTISATION PROFESSIONNELLE 2013-2014

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	367	519	886



La Couleuvre (ajout résidentiel),
Photo: Adrien Williams



GARANTIE RELATIVE À LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (Fonds des architectes).

Nombre d'architectes couverts par le Fonds des architectes: 1489 (au 31 décembre 2014)

Montant prévu de la garantie par sinistre: 1 M\$ (1,25 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions [SA] ou en société en nom collectif à responsabilité limitée [SENCRL])

Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres: 2 M\$ par année (2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en SA ou en SENCRL).

EXERCICE EN SA OU EN SENCRL

Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SA : 1083
Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SENCRL : 110

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Permis temporaires délivrés en cours d'exercice: 4
Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice: 1

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires ou spéciaux: 0

Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française: 4

Acceptées: 4

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions: 0

Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions: 0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités: 180

Acceptées: 180

Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes: 0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: 209

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA				
Québec	180	180	0	0
Ontario	3	3	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
Total Canada	183	183	0	0
HORS CANADA				
France	1	1	0	0
Autres pays de l'Union européenne	5	5	0	0
États-Unis	1	1	0	0
Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	19	19	0	0
Total hors Canada	26	26	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et ayant satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: 1

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA				
Québec	0	0	0	0
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
Total Canada	0	0	0	0
HORS CANADA				
France	0	0	0	0
Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
États-Unis	1	1	0	0
Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	0	0	0	0
Total hors Canada	1	1	0	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités: 18

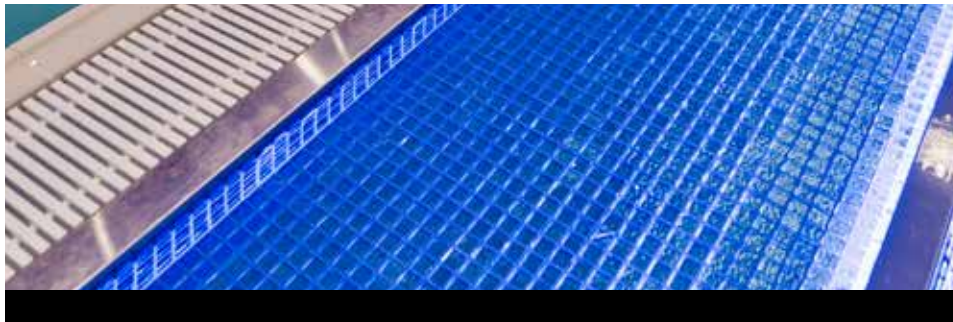
Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA (règlement pris en vertu de 93q)				
Ontario	3	3	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
Total Canada	3	3	0	0
HORS CANADA				
France (en vertu du règlement 93c2)	12	12	0	0
Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
États-Unis	3	3	0	0
Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	0	0	0	0
Total hors Canada	15	15	0	0



Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est règlementée par le Code des professions.

BUREAU DU SYNDIC



Transformation et agrandissement du Ritz-Carlton
 Montréal, Provencher Roy architectes
 Photo: Alexandre Parent

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Dossiers actifs en début d'exercice	10
Nouvelles plaintes déposées au conseil de discipline	7
Dossiers fermés en cours d'exercice	10
Dossiers actifs en fin d'exercice (dont 3 en attente d'une décision du conseil de discipline)	7

Pierre Collette
 Syndic

L'exercice 2014-2015 s'est amorcé avec 89 dossiers actifs. Au cours de l'exercice se sont ajoutés à ce nombre 74 nouveaux dossiers qui concernent 88 membres, et 82 dossiers ont été fermés. Parmi ces derniers, cinq dossiers ont été réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions.

L'exercice se termine donc avec un total de 81 dossiers actifs répartis ainsi :

ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	ENQUÊTE	DISCIPLINE
Avant 2008	1	0	1
2008	1	0	1
2009	1	0	1
2010	2	1	1
2011	1	1	0
2012	8	8	0
2013	16	13	3
2014	51	50	1
TOTAL	81	73	8

PRÉSIDENT DEPUIS
Jean-Guy Gilbert, avocat 2003

MEMBRES
Jacques Delorme 1990
Pierre Fournier 2010
Marina Gusti 2014
Jean Lalanne 2007
Jean-Charles Martineau 2001
Réjean Martineau 2001
Jacques Parenteau 2009
Michel Roy 2008
Jean-Claude Zérounian 2009

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Toutes les plaintes ont été déposées par le syndic de l'Ordre ou le syndic adjoint. Le conseil a rendu, en cours d'exercice, 11 décisions disciplinaires. Parmi ces décisions, deux ont été rendues dans les 90 jours suivant la prise en délibéré. Le conseil n'a rendu aucune décision impliquant des recommandations au conseil d'administration, et celui-ci n'a rendu aucune décision relative à des recommandations du conseil. En cours d'exercice, le Tribunal des professions a entendu une requête en appel d'une décision de sanction du conseil de discipline et a rendu sa décision dans les 90 jours suivant la prise en délibéré.

Un dossier a été porté en appel devant le Tribunal des professions pendant l'exercice et l'audience est fixée au 4 juin 2015.

Plaintes dont l'audience est terminée en date du 31 mars 2015

NATURE DE L'INFRACTION	NOMBRE
Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	11
Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection	6
Exercer la profession au sein d'une société par actions, alors qu'aucun règlement ne l'autorise	2
Omettre de préciser son rôle et sa participation dans la réalisation d'un projet et ne pas divulguer le nom des autres architectes qui y ont participé	1
Apposer son sceau et sa signature sur des plans sans en avoir une connaissance et une maîtrise globale	2
Participer ou contribuer à la pratique illégale de la profession*	17
Communiquer avec le plaignant sans l'autorisation écrite du syndic	1
Accepter un mandat sans tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens dont on dispose	1
Ne pas s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité	1
Donner un avis sans avoir une connaissance complète des faits	1
Ne pas identifier de son sceau et de sa signature les plans émis	2
Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre	2
Ne pas conclure d'entente concernant ses services professionnels directement avec son client	6
Apposer son sceau et sa signature sur des plans non préparés dans son bureau, par soi-même ou sous sa direction et sa surveillance	8
Ne pas répondre dans les plus brefs délais aux demandes du syndic	1
S'attribuer le mérite du travail d'architecture d'un confrère	1
Surprendre la bonne foi d'un confrère, abuser de sa confiance ou être déloyal envers lui	1

Transformation et agrandissement du Ritz-Carlton
Montréal, Provencher Roy architectes
Photo : Stéphane Groleau

*En vertu des articles 4.02.01 h) ou 59.2 du Code de déontologie

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Radiant provisoirement l'intimé	0
Autorisant le retrait de la plainte	1
Déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	9
Imposant une sanction	9
Ordonnant le huis clos	0

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	
Nombre de séances	9
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
Nombre de recommandations au conseil d'administration	0
Nombre de décisions prises par le conseil d'administration relativement à ces recommandations	0
Nombre de décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel au Tribunal des professions	2
Nombre d'appels entendus par le Tribunal des professions	1
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	1
Nombre de plaintes déposées par un plaignant privé	0

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Nombre de membres du conseil: 10

Nombre d'audiences du conseil: 9

PLAINTES ENTENDUES PAR LE CONSEIL		
Nature des plaintes	Nombre de plaintes	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Infraction au Code des professions	21	0
Infraction au Code de déontologie	72	0
Infraction au Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes	6	0
Infraction au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec	4	0
Infraction au Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société	21	0

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	3
Acquittant l'intimé ou déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	9
Imposant une sanction	9
Autres	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Réprimandes	6
Amendes	9

Recommandations au conseil d'administration et décisions relatives du conseil d'administration: 0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré: 2

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels entendus par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.



Résidence Lac-Etchemin, Mainguy Verge Architectes
Photo : stephbougeois.com

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES	NOMBRE
Personnes nommées par le conseil d'administration	2
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste de l'OPQ	1

NOMBRE DE RÉUNIONS : 5

DEMANDES D'AVIS	NOMBRE
Reçues	5
Présentées après expiration du délai	0


AVIS RENDUS	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	5
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	1

MEMBRES

Marina Gusti
Fernand Tremblay
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

André Normandeau
France Maltais



Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

Planétarium Rio Tinto Alcan, Montréal,
Cardin Ramirez Julien, Edifica
Photo : Stephane Brugger

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

CONCILIATEURS ET ARBITRES

Pierre Collette
René Crête
Gilles Beauchamp

DEMANDES DE CONCILIATION

REÇUES	24
REJETÉES POUR NON-RESPECT DU DÉLAI	0
AYANT CONDUIT À UNE ENTENTE	17

NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE AYANT SIÉGÉ 1

NOMBRE DE SÉANCES DU CONSEIL D'ARBITRAGE 3

NOMBRE DE DEMANDES D'ARBITRAGE REÇUES 4

SENTENCES ARBITRALES RENDUES 2

Pour les deux sentences arbitrales rendues, le compte en litige a été diminué.

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires.

Fondation Guido Molinari, naturehumaine
Photo : Adrien Williams

L'Ordre a effectué plusieurs enquêtes sur des signalements qu'il a reçus du public et de membres ainsi que des vérifications de plusieurs chantiers de construction ciblés afin de voir au respect et à l'application de la Loi sur les architectes. Des plaintes déposées devant la Cour du Québec l'an dernier ont connu leur dénouement cette année et de nouvelles plaintes ont été déposées. Les tableaux suivants résument les activités d'enquête de l'Ordre en matière d'exercice illégal.

ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

TABLEAU 1 ■ CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

N ^o	RÉGION	NOMBRE DE CHANTIERS
01	Bas-Saint-Laurent	5
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	5
03	Capitale-Nationale	13
04	Mauricie	6
05	Estric	7
06	Montréal	6
07	Outaouais	7
08	Abitibi-Témiscamingue	4
09	Côte-Nord	5
10	Nord-du-Québec	3
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5
12	Chaudière-Appalaches	6
13	Laval	7
14	Lanaudière	5
15	Laurentides	6
16	Montérégie	6
17	Centre-du-Québec	5
		Total: 101

TABLEAU 2 ■ RÉSULTATS DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

Plaintes non réglées au début de l'exercice	14
Nouvelles plaintes déposées durant l'exercice	21
Plaintes faisant l'objet d'une condamnation par jugement	4
Plaintes faisant l'objet de l'obtention d'une reconnaissance de culpabilité des défendeurs (ententes à l'amiable)	20
Plaintes retirées (ententes à l'amiable)	7
Acquittement	0
Plaintes non réglées à la fin de l'exercice	4
Montant total des amendes imposées	48 000 \$

TABLEAU 3 ■ TYPES D'INFRACTIONS

ARTICLE	DOSSIERS RÉGLÉS	DOSSIERS NON RÉGLÉS	
LOI SUR LES ARCHITECTES			
15a) Exercice illégal de la profession	7	2	
15b) Utilisation illégale du titre	5	1	
15c) Utilisation illégale de désignations	1	0	
15d) Agir illégalement comme architecte	3	0	
15e) Authentification illégale par sceau	8	0	
17 Utilisation illégale de plans et devis non conformes à la Loi	4	1	
CODE DES PROFESSIONS			
188.1.2 ^o Sciemment, annonce ou désigne illégalement comme architecte une personne qui ne l'est pas	1	0	
188.1.3 ^a) Sciemment, encourage autrui à exercer illégalement la profession d'architecte	1	0	
188.1.3 ^b) Sciemment, encourage autrui à utiliser illégalement le titre d'architecte	1	0	
ENQUÊTES COMPLÉTÉES		NOMBRE	
portant sur l'exercice illégal		111	
portant sur l'usurpation de titre réservé		47	
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu		3	
POURSUITES PÉNALES INTENTÉES		NOMBRE	
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu		8	
portant sur l'usurpation de titre réservé		3	
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu		3	
JUGEMENTS RENDUS		NOMBRE	
		Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu		0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé		0	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu		0	1
Montant total des amendes imposées par jugement		8500 \$	

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

MEMBRES	DEPUIS
François Hogue	2009
Robert Lacoste	2008
Caroline Lajoie	2006

Nombre de réunions: 3



Restauration de l'hôtel de ville de Montréal, Affleck de la Riva architectes
Photo: Alain Laforest

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Administration de projet			
Vers le chantier parfait	3	1	18
Aspects techniques			
Éclairage architectural et qualité de l'environnement bâti	1,5	1	15
La performance et l'enveloppe du bâtiment: Mécanismes de conception, de fabrication, d'installation et d'entretien	7	1	13
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	7	3	44
Quincaillerie électrifiée: Comprendre et spécifier	3	1	9
Culture architecturale			
Concepts résidentiels de demain: Vues d'ailleurs	3	1	29
L'intégration du savoir-faire traditionnel dans l'architecture inuite	1,5	1	13
Gestion de bureau			
Déléguer: Investir du temps et en gagner!	7	1	6
Du papier au numérique: La gestion intégrée et la conservation des documents d'un bureau d'architectes	7	1	11
Gouvernance: Perspectives et valeurs	1,5	1	11
Planification et conception			
Concours d'architecture (partie 1): La pratique des concours	7	1	6
Concours d'architecture (partie 2): L'organisation et la conduite de concours	7	1	7
Technologies et acceptation citoyenne	1,5	1	9
Participation citoyenne: Quel leadership pour l'architecte?	1	1	46

Règlementation du bâtiment et aspects juridiques			
Code de construction : Partie 9	14	1	13
Code de construction : Partie 10	7	1	13
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	15	8	160
De l'appel d'offres à la fin des travaux : Cinq cas pratiques de réclamations	1.5	1	25
L'architecte ou la nécessaire intégrité d'un chef d'orchestre	1	1	56
L'ABC d'un procès et les modes alternatifs de règlement	3	1	12
La nouvelle Loi sur les architectes : Continuité ou révolution?	3	2	36
Le cadre juridique de la gestion électronique des documents d'architecture	3	2	27
Le Code de déontologie des architectes	3	2	22
Les réglementations touchant les constructions à la Ville de Montréal	3	1	18
Règlementation du bâtiment	35	5	138
Responsabilité professionnelle de l'architecte : L'exécution des travaux	4	1	7
Survol du Code de sécurité, Chapitre VIII – Bâtiment	3	2	33
Vivre et vieillir à domicile : Le rôle de l'architecte	3	1	10
Environnement et énergie			
Collectifs d'habitation : Impact des choix architecturaux sur la performance énergétique	1.5	1	11
Réalisation de projets en zone circumpolaire : Architecture écologique et communication	1.5	1	14

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRES

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	15	8	160
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	7	3	44
Règlementation du bâtiment	35	5	138

SANCTIONS IMPOSÉES

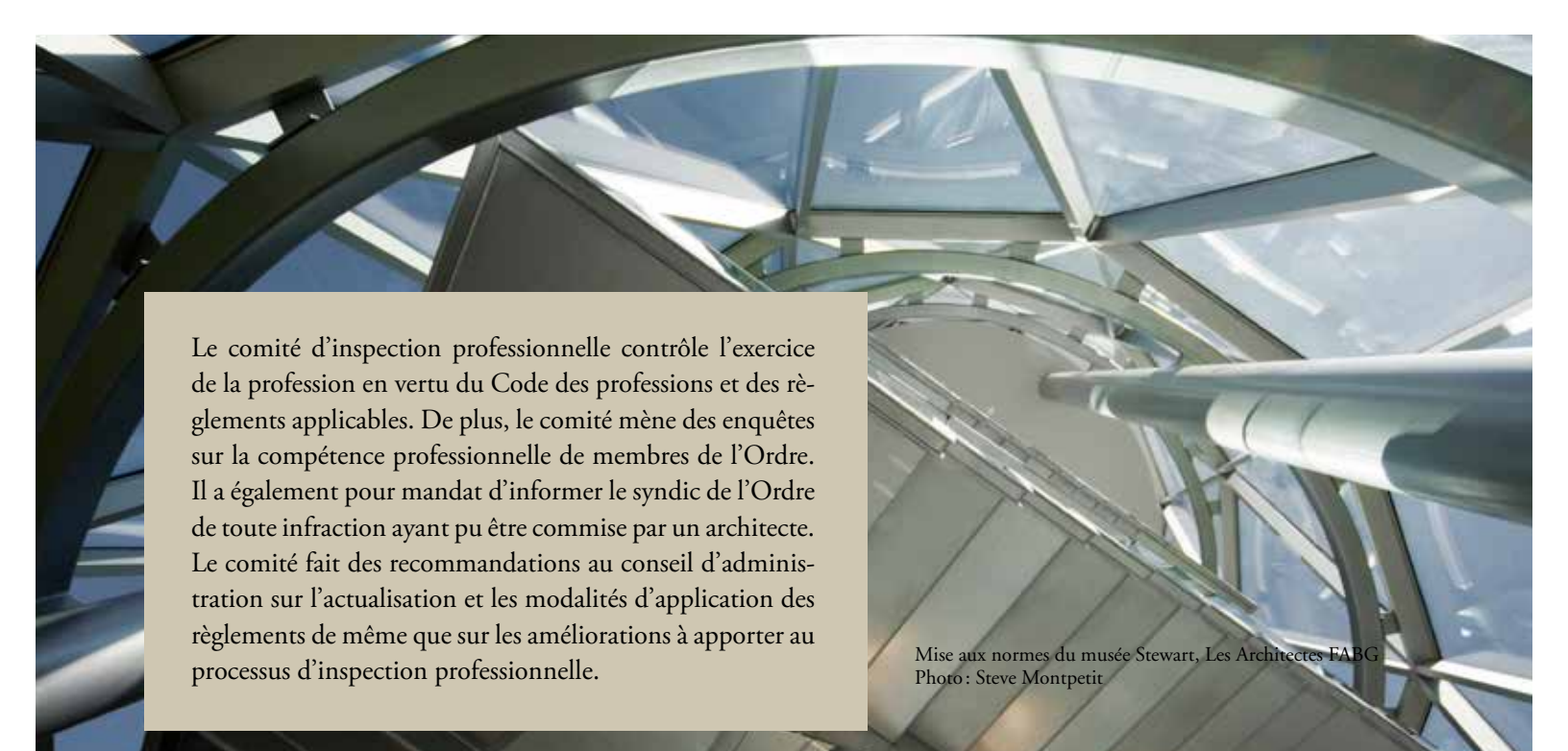
NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Radiation pour non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes	4



COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation n'a pas été constitué et n'a donc tenu aucune réunion au cours de l'exercice.

Agrandissement de la bibliothèque de la Ville de Mont-Royal, Pierre Morency architecte
Photo : Normand Rajotte



Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

Mise aux normes du musée Stewart, Les Architectes FABG
Photo : Steve Montpetit

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE



PRÉSIDENT **DEPUIS**
Michel Gagnon 2006

MEMBRES
Patrice Beauchemin, 2005
secrétaire
Marco Comtois 2009
Claude Hamelin-Lalonde 2006
Lucie Lanthier 2011

INSPECTEURS
Pierre d'Anjou
Hubert Chamberland
René Lagacé
Alain Letuvé
N. Jean-Pierre Pelletier
Claude Tanguay

Nombre de réunions du comité
d'inspection professionnelle : 4

À la lumière des inspections réalisées au cours de l'année, les inspecteurs ont constaté que les architectes ont généralement de bonnes compétences en conception architecturale. Ils notent aussi une amélioration globale de la rigueur technique liée à la présentation des dossiers, découlant en partie du partage de responsabilités avec les entrepreneurs.

Les inspecteurs constatent que les connaissances de la réglementation entourant la tenue des bureaux sont limitées chez plusieurs architectes d'expérience. Ils ont par ailleurs souligné que les jeunes architectes, qui ont suivi le cours « Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau », ont, de façon générale, des bureaux bien organisés et structurés.

Bien que ce cours soit obligatoire pour tous les nouveaux architectes, les inspecteurs soulignent que ceux-ci présentent souvent d'importantes lacunes en matière de connaissance et de compréhension de la réglementation encadrant la profession. Les inspecteurs ont aussi relevé le fait que beaucoup de jeunes architectes ne maîtrisent pas bien les différentes techniques de construction.

De plus, les inspecteurs ont noté que de nombreux architectes semblent posséder une connaissance limitée des Codes de construction, particulièrement en ce qui a trait aux spécificités du Code de construction du Québec.

En outre, les inspecteurs constatent que le regroupement des architectes au sein de firmes permet en général de combiner les forces et de compenser les faiblesses de chacun, et ce, particulièrement lorsque les architectes appartiennent à différentes générations.

Programme de surveillance générale : inspection de 350 architectes dans environ 80 bureaux

Bilan de l'année : 6 inspecteurs contractuels ont rendu visite à 296 architectes dans 84 bureaux

Rapports de vérification : 84

Enquêtes : 0

Recommandations au conseil d'administration à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux : 0

Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic : 40

RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES



Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation des règles d'approbation des concours d'architecture de même que sur les modalités de leur application. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT
Frédéric Dubé

DEPUIS
2010
(membre depuis 2007)

MEMBRES

Lucie Cliche	2013
Anne Cormier	2009
Nicolas Marier	2013
André Perrotte	2010
Guy Villemure	2010
Jacques White	2008

COLLABORATRICE
Hélène Lefranc

Nombre de réunions

- Cinq réunions du comité, dont une avec les conseillers professionnels et une sur les projets clés en main

Rencontres

- Une rencontre avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)
- Deux rencontres avec le Bureau du design de la Ville de Montréal



Restauration de l'hôtel de ville de Montréal, Affleck de la Riva architectes
Photo : Alain Laforest

CONCOURS D'ARCHITECTURE AYANT FAIT L'OBJET D'UN SUIVI AU COURS DE L'EXERCICE

- Salle de spectacle Le Diamant à Québec
- Centre de création et de production des 7 doigts de la main à Montréal
- Bibliothèque de Drummondville
- Bibliothèque de Villeray à Montréal
- Agrandissement de l'Insectarium, réaménagement du Biodôme et pavillon de verre du Jardin botanique de l'Espace pour la vie à Montréal
- Salle de spectacle de Saint-Jérôme

PRINCIPALE RÉALISATION

Le comité a obtenu confirmation du MCCQ qu'un concours d'architecture approuvé par l'Ordre est le mode d'attribution de la commande privilégié pour tout ouvrage de plus de 5 M\$ qui bénéficie d'une subvention. Le ministère relaie cette position dans ses relations avec les organismes et municipalités qu'il appuie.

DOSSIER EN COURS

Le comité travaille à réduire la lourdeur des dossiers de candidature exigés pour être retenu en phase finale d'un concours.

Frédéric Dubé
Président

Le comité des techniques et bâtiments durables suit l'évolution des matériaux et techniques de construction ainsi que des stratégies de conception, de construction et d'exploitation des bâtiments, dans un contexte de bonne pratique et de développement durable. Ce suivi concerne autant les modifications aux règlements que les innovations en recherche et dans l'industrie. Le comité oriente le conseil d'administration sur les enjeux primordiaux dans ce secteur. De plus, le comité, qui tient à sensibiliser la communauté des architectes aux enjeux actuels en matière d'architecture durable, organise diverses activités de diffusion, notamment les Mardis verts.

PRÉSIDENTE

Nicole Olivier

DEPUIS

2013
(membre
depuis 2008)

MEMBRES

Marie-France Bélec	2011
Céline Mertenat	2013
Shawn Moscovitch	2013
Maria Hanna Siedlikowski	2007

Nombre de réunions : 3

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

Faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université
de la Colombie-Britannique, Saucier Perrotte Architectes,
Hughes Condon Marler Architects
Photo : Marc Cramer

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre des architectes du Québec

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	43
ÉTATS FINANCIERS	
BILAN CONSOLIDÉ	44
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ	45
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	45
NOTES COMPLÉMENTAIRES	47
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS	
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ	52
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX	54

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des architectes du Québec qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2015, les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers consolidés de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014 ont été audités par un autre auditeur.

Roland Naccache et Associés

Par **Roland Naccache**, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)

Le 1^{er} juin 2015

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 2015

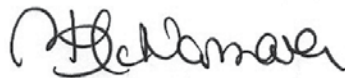
	<u>2015-03-31</u>	<u>2014-03-31</u>
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 001 584	1 230 608
Comptes clients et autres créances (note 6)	502 338	595 489
Frais payés d'avance	69 689	77 115
	<u>2 573 611</u>	<u>1 903 212</u>
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	6 070 369	6 128 475
Immobilisations incorporelles (note 8)	210 334	94 784
	<u>8 854 314</u>	<u>8 126 471</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs - note 9	975 158	804 075
Produits perçus par anticipation	1 715 497	1 268 247
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an - note 10	67 500	2 233 125
	<u>2 758 155</u>	<u>4 305 447</u>
À long terme		
Dette à long terme - note 10	2 998 125	-
Solde de prix d'achat - note 11	750 000	1 500 000
	<u>6 506 280</u>	<u>5 805 447</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	2 465 078	2 490 134
Non affecté	(117 044)	(169 110)
	<u>2 348 034</u>	<u>2 321 024</u>
	<u>8 854 314</u>	<u>8 126 471</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



Nathalie Dion, présidente



Bernard McNamara, vice-président

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

			2015	2014
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 490 134	(169 110)	2 321 024	813 991
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(494 558)	521 568	27 010	1 507 033
Investissement en immobilisations et remboursement de dettes	469 502	(469 502)	-	-
Solde à la fin	2 465 078	(117 044)	2 348 034	2 321 024

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2014-2015	2013-2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	27 010	1 507 033
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	410 158	222 519
Amortissement des immobilisations incorporelles	84 400	74 025
Gain sur la session d'immobilisations corporelles	-	(1 515 174)
	521 568	288 403
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	93 151	129 684
Frais payés d'avance	7 426	(10 191)
Créditeurs	171 083	29 461
Produits perçus par anticipation	447 250	124 217
	718 910	273 171
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 240 478	561 574
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession d'immobilisations corporelles	-	1 582 438
Acquisition d'immobilisations corporelles	(352 052)	(1 085 498)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(199 950)	(81 680)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(552 002)	415 260
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à terme	900 000	2 250 000
Remboursement de l'emprunt à demande	-	(850 000)
Remboursement du solde de prix d'achat	(750 000)	-
Remboursement de la dette à long terme	(67 500)	(2 189 616)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	82 500	(789 616)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	770 976	187 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 230 608	1 043 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 001 584	1 230 608

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015-2016	2014-2015	2014-2015	2013-2014
	Budget (non audité)	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	2 763 485	2 518 274	2 548 331	2 333 696
Exercice en société	25 000	25 000	29 590	26 625
Inscriptions au tableau des membres	50 000	40 000	64 599	57 220
Permis temporaires et autorisations spéciales	35 000	35 000	32 325	45 586
Examen des architectes du Canada	46 750	51 000	49 577	54 145
Inscriptions aux registres	130 000	125 850	137 304	147 318
Formation	270 790	409 730	237 640	414 731
Amendes disciplinaires	100 000	100 000	67 195	128 277
Contrôle de l'exercice illégal	20 000	26 300	40 342	29 185
Publicité	258 000	250 000	278 775	276 927
Congrès	80 000	135 000	125 470	130 923
Remise des permis	7 500	7 500	7 500	7 500
Cocktail des collaborateurs	3 000	3 000	3 000	3 000
Prix d'excellence en architecture	156 250	4 500	(1 609)	118 997
Autres commandites et contributions financières	10 000	13 000	20 402	17 515
Produits nets de placements	3 841	3 900	6 285	3 677
Autres produits	5 000	20 000	30 622	20 953
Revenus locatifs – 420 McGill	422 756	371 329	380 987	307 037
Total des produits	4 387 372	4 139 383	4 058 335	4 123 312
CHARGES				
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	270 493	213 181	265 852	237 956
Inspection professionnelle et aide à la pratique	338 466	215 558	261 796	198 167
Discipline	624 071	466 257	479 419	422 844
Admission	225 285	266 074	210 122	426 611
Formation continue	397 737	465 930	337 826	415 938
Contrôle de l'exercice illégal	70 826	200 540	212 423	188 868
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	428 920	470 492	477 084	439 524
Communications et événements spéciaux	650 467	665 403	708 421	590 660
Congrès	141 071	89 253	99 865	152 437
Remise des permis	52 107	48 421	45 500	57 657
Cocktail des collaborateurs	24 921	20 418	24 895	28 476
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	44 220	48 675	49 995	43 506
Concours	15 354	11 652	15 371	11 075
Techniques et bâtiments durables	2 100	3 720	445	3 362
Réglementation	10 600	16 684	7 114	5 242
Prix d'excellence en architecture	217 725	51 344	72 600	189 430
Aide à la pratique	58 198	135 273	30 019	23 120
Dépenses locatives – 420 McGill	674 014	615 520	732 578	696 580
Total des charges	4 246 573	4 004 394	4 031 325	4 131 453
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant gain sur la cession d'immobilisations corporelles	140 799	134 989	27 010	(8 141)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	1 515 174
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	140 799	134 989	27 010	1 507 033
Ordre des architectes du Québec				
Activités régulières	212 372	199 495	199 731	242 796
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	1 515 174
	212 372	199 495	199 731	1 757 970
Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme				
	(71 573)	(64 506)	(172 721)	(250 937)
	140 799	134 989	27 010	1 507 033

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats consolidés dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Le budget 2015-2016 a été approuvé par le conseil d'administration.

3 - MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes ;

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Ordre et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C. Cependant, le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés puisque les activités du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle ne sont pas de type similaire.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsque qu'il y a une entente écrite intervenue entre l'Ordre, son syndic ou de son enquêteur et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et des charges sociales de chacune des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

	MÉTHODE	TAUX
Bâtiment – 420 McGill	Amortissement dégressif	2,5 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	10 %
Ordinateurs et logiciels	Amortissement dégressif	25 %
Site Internet	Amortissement dégressif	33 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	10 %
Aménagements	Amortissement dégressif	10 %

Bilan consolidé

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 12.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La charge d'amortissement de l'exercice est de 494 558 \$ (296 544 \$ en 2014). La dépense d'intérêts de l'exercice est de 189 188 \$ (279 271 \$ en 2014).

5 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Dans ses activités normales, l'Ordre reçoit des produits et des services sous forme de commandites. Au cours du présent exercice l'ordre n'en a pas reçu alors qu'au cours de l'exercice précédent l'Ordre a reçu un montant total de 7 128 \$. Ces opérations ont été comptabilisées à la juste valeur.

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2014-2015	2013-2014
	\$	\$
Cotisations des membres	188 303	200 777
Formation	4 011	5 126
Amendes disciplinaires	65 498	173 450
Contrôle de l'exercice illégal	16 032	1 600
Communications et publications	81 664	112 080
Prix d'excellence	38	7 583
Examen des architectes du Canada	10 077	11 772
Divers	136 715	83 101
	<u>502 338</u>	<u>595 489</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014-2015		2013-2014	
Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
\$	\$	\$	\$	\$
Terrain – 420 McGill	780 000	-	780 000	780 000
Bâtiment – 420 McGill	4 188 195	370 193	3 818 002	3 959 054
Améliorations locatives	781 791	114 920	666 871	726 068
Aménagements	409 569	75 537	334 032	229 334
Mobilier et équipement	214 401	89 212	125 189	95 874
Ordinateurs et logiciels	566 741	220 466	346 275	338 145
	6 940 697	870 328	6 070 369	6 128 475

8 - IMMOBILISATION INCORPORELLE

	2014-2015	2013-2014
	\$	\$
Immobilisation incorporelle amortissable		
Site Internet	210 334	94 784

9 - CRÉDITEURS

	2014-2015	2013-2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs	253 174	227 029
Taxes à payer	377 723	276 918
Vacances à payer	102 133	88 380
Salaires et charges sociales à payer	46 608	33 604
Autres	195 520	178 144
	975 158	804 075

10 - DETTE À LONG TERME

	2014-2015	2013-2014
	\$	\$
Emprunt à terme d'un maximum autorisé de 3 000 000 \$, garanti par une hypothèque de 1er rang de 4 500 000 \$ grevant l'immeuble situé au 420 McGill, ainsi que sur l'universalité des biens meubles actuels et futurs de cet immeuble, y compris les comptes à recevoir, les inventaires, l'équipement, les droits incorporels et la machinerie reliés à l'exploitation de cet immeuble, taux préférentiel plus 1,25 % (4,25 %), remboursable mensuellement par versement de 5 625 \$, capital seulement, échéant en décembre 2016.	3 065 625	-
Emprunt 5,94 %	-	2 233 125
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(67 500)	(2 233 125)
	2 998 125	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

11 - SOLDE DE PRIX D'ACHAT

Le solde du prix d'achat de l'immeuble situé au 420 McGill, à Montréal, est payable le ou avant le 8 décembre 2016, et porte intérêt au taux de 8 % les trois premières années, jusqu'en décembre 2014, et au taux de 9 % les deux années suivantes, jusqu'en décembre 2016. Ce montant est garanti par une hypothèque de 1 800 000 \$ sur l'immeuble du 420 McGill.

12 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2014, lesquels sont présentés distinctement :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Total de l'actif	72 059 630	64 326 089
Total du passif	58 665 805	49 970 586
Surplus	13 041 726	11 962 845
Revenus		
Primes nettes	11 608 106	12 068 233
Placements	4 155 173	1 075 192
Dépenses	14 752 991	14 026 379
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 900 145	4 631 795
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	5 554 738	(4 718 230)

13 - GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

14 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en 2019, à verser pour des locaux une somme de 627 955 \$, dont 75 % sont versés à la filiale en propriété exclusive et 25 % à un tiers. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 185 913 \$ en 2016, à 190 340 \$ en 2017, à 194 766 \$ en 2018 et à 56 936 \$ en 2019. Ces montants représentent 100 % de l'engagement, dont seulement 25 % seront versés à un tiers.

15 - ÉVENTUALITÉS

Une action en dommages est intentée contre le syndic et le syndic-adjoint pour un montant de 325 000 \$ plus intérêts et les dépenses. Cette somme est solidairement réclamée à l'Ordre des architectes du Québec. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'entreprise pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers puisque l'OAQ est couvert par une assurance responsabilité avec un déductible de 5 000 \$.

16 - POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créanciers et sa dette à long terme.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

16 - POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard des ses clients et n'a pratiquement jamais eu de mauvaise créance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, l'organisme assume certaines dettes à long terme comportant des taux d'intérêts fixes. Par conséquent, les risques de taux d'intérêts auxquels sont exposées les dettes à long terme sont minimes.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2014-2015	2013-2014
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence		
Allocations de présence des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence	15 043	14 126
Salaires et charges sociales	91 045	82 041
Honoraires	10 735	13 465
Frais de représentation, de repas et de déplacement	31 788	20 798
Autres frais directs	7 030	22 327
Quote-part des frais généraux	110 211	85 199
	265 852	237 956
Inspection professionnelle et aide à la pratique		
Allocations de présence	5 319	2 776
Salaires et charges sociales	67 658	63 774
Honoraires	96 734	56 647
Frais de représentation, de repas et de déplacement	9 490	6 489
Autres frais directs	954	408
Quote-part des frais généraux	81 641	68 073
	261 796	198 167
Discipline		
Allocations de présence	2 094	1 376
Salaires et charges sociales	151 072	134 655
Honoraires	125 437	136 108
Frais de représentation, de repas et de déplacement	5 136	6 498
Autres frais directs	10 426	4 368
Quote-part des frais généraux	185 254	139 839
	479 419	422 844
Admission		
Allocations de présence	1 725	3 019
Salaires et charges sociales	82 712	190 854
Honoraires	3 633	12 424
Frais de représentation, de repas et de déplacement	9 282	10 609
Autres frais directs	6 315	11 504
Quote-part des frais généraux	106 455	198 201
	210 122	426 611
Formation continue		
Allocations de présence	206	1 150
Salaires et charges sociales	73 318	92 773
Honoraires	122 386	158 023
Frais de représentation, de repas et de déplacement	28 150	42 272
Autres frais directs	20 824	25 376
Quote-part des frais généraux	92 942	96 344
	337 826	415 938
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et charges sociales	79 948	77 694
Honoraires	32 246	24 711
Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 375	4 528
Autres frais directs	1 672	1 250
Quote-part des frais généraux	95 182	80 685
	212 423	188 868
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques		
Salaires et charges sociales	122 045	107 507
Honoraires	29 969	16 459
Frais de représentation, de repas et de déplacement	25 302	27 151
Contributions et autres frais directs	148 352	176 762
Quote-part des frais généraux	151 416	111 645
	477 084	439 524
Communications et événements spéciaux		
Salaires et charges sociales	220 605	185 843
Honoraires	146 157	130 200
Frais de représentation, de repas et de déplacement	5 908	10 986
Autres frais directs	74 857	70 634
Quote-part des frais généraux	260 894	192 997
	708 421	590 660

		2014-2015	2013-2014
		\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)			
Congrès			
	Salaires et charges sociales	16 093	36 453
	Honoraires	39 716	34 954
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	7 937	33 742
	Autres frais directs	12 019	9 432
	Quote-part des frais généraux	24 100	37 856
		<u>99 865</u>	<u>152 437</u>
Remise des permis			
	Salaires et charges sociales	5 464	12 037
	Honoraires	17 230	14 311
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 206	2 449
	Autres frais directs	11 406	16 360
	Quote-part des frais généraux	8 194	12 500
		<u>45 500</u>	<u>57 657</u>
Cocktail des collaborateurs			
	Salaires et charges sociales	6 085	5 601
	Honoraires	5 343	8 226
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	5 160	6 492
	Autres frais directs	838	2 340
	Quote-part des frais généraux	7 469	5 817
		<u>24 895</u>	<u>28 476</u>
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour			
	Honoraires	11 949	9 317
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	93	2 018
	Contributions et autres frais directs	37 953	32 171
		<u>49 995</u>	<u>43 506</u>
Concours			
	Allocations de présence	975	481
	Salaires et charges sociales	3 992	3 946
	Honoraires	4 540	2 498
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	994	52
	Quote-part des frais généraux	4 870	4 098
		<u>15 371</u>	<u>11 075</u>
Techniques et bâtiments durables			
	Allocations de présence	550	1 013
	Salaires et charges sociales	82	44
	Honoraires	(53)	1 750
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	(244)	509
	Quote-part des frais généraux	110	46
		<u>445</u>	<u>3 362</u>
Réglementation			
	Salaires et charges sociales	-	-
	Honoraires	6 986	5 091
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	-	142
	Autres frais directs	128	9
		<u>7 114</u>	<u>5 242</u>
Prix d'excellence en architecture			
	Salaires et charges sociales	30 282	32 710
	Honoraires	4 492	85 261
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 153	14 218
	Autres frais directs	(2 090)	23 272
	Quote-part des frais généraux	37 763	33 969
		<u>72 600</u>	<u>189 430</u>

	<u>2014-2015</u>	<u>2013-2014</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)		
Aide à la pratique		
Salaires et charges sociales	5 462	11 663
Honoraires	13 950	1 035
Frais de représentation, de repas et de déplacement	250	154
Quote-part des frais généraux	10 357	10 268
	<u>30 019</u>	<u>23 120</u>
Dépenses locatives – 420 McGill		
Frais d'entretien	100 812	73 301
Taxes et assurance	152 543	136 622
Frais administratifs	28 589	21 876
Intérêts sur le solde de prix d'achat	70 767	120 000
Honoraires professionnels	8 888	28 435
Frais de locations et autres	1 151	731
Frais de représentation	1 716	-
Salaires, jetons et charges sociales	38 043	30 248
Commissions de location	9 837	11 839
Amortissement du bâtiment	201 811	114 258
Intérêts sur la dette à long terme	118 301	128 984
Frais financiers	120	30 286
	<u>732 578</u>	<u>696 580</u>
	<u>4 031 325</u>	<u>4 131 453</u>
	<u>2014-2015</u>	<u>2013-2014</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX (NON AUDITÉ)		
Frais généraux		
Salaires	332 748	333 124
Charges sociales	56 337	(35 773)
Frais de poste et télécommunications	18 765	23 521
Fournitures de bureau	36 153	37 780
Taxes	2 120	30 377
Assurances	19 492	19 203
Chauffage et énergie	-	10 485
Entretien et réparations	14 367	28 707
Location d'équipement et contrats de service	15 071	15 843
Loyer	59 623	34 908
Honoraires professionnels	213 043	285 647
Frais de représentation, de repas et de déplacement	36 170	16 687
Frais bancaires et autres	80 244	79 416
Amortissement du mobilier et de l'équipement	10 569	11 990
Amortissement des aménagements	77 786	37 134
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	119 970	59 137
Amortissement du site Internet	84 400	74 025
Frais de déménagement	-	15 326
	<u>1 176 858</u>	<u>1 077 537</u>
Répartition des frais généraux		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	110 211	85 199
Inspection professionnelle et aide à la pratique	81 641	78 341
Discipline	185 254	139 839
Admission	106 455	198 201
Formation continue	92 942	96 344
Contrôle de l'exercice illégal	95 182	80 685
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	151 416	111 645
Communications et événements spéciaux	260 894	192 997
Congrès	24 100	37 856
Remise des permis	8 194	12 500
Cocktail des collaborateurs	7 469	5 817
Concours	4 870	4 098
Techniques et bâtiments durables	110	46
Réglementation	37 763	-
Prix d'excellence en architecture	10 357	33 969
	<u>1 176 858</u>	<u>1 077 537</u>



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514-937-6168 1-800-599-6168
info@oaq.com

Édition : Pierre Frisko
Révision : Christine Dufresne
Direction artistique : Geneviève Dubé,
Magistral Design

En couverture :

Faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université
de la Colombie-Britannique, Saucier + Perrotte
architectes, Hughes Condon Marler Architects
Photo : Marc Cramer

Ci-contre :

Centre PHI, Atelier in situ, Shapiro Wolfe
(enveloppe du bâtiment)
Photo : James Brittain

